

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-516 DU 29 OCTOBRE 1998

Chargeant Monsieur Monsieur Félix Essou
DANSOU, ministre des Mines, de l'énergie
et de l'hydraulique, de l'intérim du Président
de la République pour compter du 29 octobre
1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

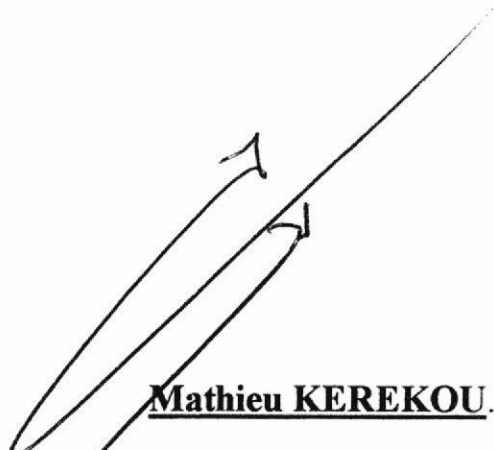
Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Félix Essou DANSOU,
ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique, est chargé d'assurer
l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abuja, en
République fédérale du Nigéria.

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Félix Essou DANSOU durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-